



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie
et de la mer

Ministère du Logement
et de l'Habitat durable

Paris, le jeudi 3 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accélérer la rénovation énergétique des logements : un objectif de 70 000 logements rénovés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » en 2016

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, souhaitent accélérer significativement le chantier de la rénovation énergétique des logements en établissant, à l'occasion du prochain conseil d'administration de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), un objectif rehaussé de 70 000 logements rénovés dans le cadre du programme « Habiter mieux » pour l'année 2016.

Lancé en 2013 dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, le programme « Habiter mieux » a permis de rénover près de 50 000 logements en 2014 et en 2015, dont la moitié étaient occupés par des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Il permet de réaliser des économies d'énergie très importantes sur les logements, avec un gain énergétique moyen de l'ordre de 40 % acquis grâce à la mise en œuvre de tout l'éventail des travaux d'amélioration en la matière : isolation des façades et des toitures, remplacement des fenêtres, changement des appareils de chauffage, etc. Au total, plus de 200 000 ménages ont bénéficié du programme « Habiter mieux » depuis 2013, conciliant ainsi meilleure qualité de vie et gains de pouvoir d'achat.

« Cet objectif ambitieux traduit l'engagement de l'Etat dans la mise en œuvre rapide et à grande échelle de l'accord conclu durant la COP 21 et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La transition énergétique dans le secteur du bâtiment permet de créer de nombreux emplois. L'accélération du programme Habiter mieux en 2016 avec 70 000 logements rénovés pourrait ainsi conduire à la création de 24 000 emplois en France. La rénovation énergétique des logements, et plus généralement la mise en œuvre d'une politique de l'habitat durable, sont de véritables leviers d'action en matière de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Nous voulons pleinement les mobiliser », ont déclaré les deux Ministres.

Contacts presse :

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer: 01 40 81 78 31

Ministère du Logement et de l'Habitat durable: 01 44 49 89 13

55 rue Saint Dominique – 75007 PARIS



Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur
le climat

Emmanuelle Cosse,
Ministre du Logement
et de l'Habitat durable

Invitation presse

Paris, le jeudi 30 juin 2016

Le bâtiment, un atout majeur de

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CR**OISSANCE VERTE**

Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat

et **Emmanuelle Cosse,**
Ministre du Logement et de l'Habitat durable

présenteront leurs orientations
**pour le déploiement des bâtiments à énergie positive et bas carbone
et les mesures nouvelles pour accélérer la rénovation énergétique**

Vendredi 1^{er} juillet 2016 à 14h00
Ministère de l'Environnement – 244, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

Merci de vous accréditer, en précisant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Emmanuelle Cosse : 01 44 49 89 13



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Communiqué de presse

Paris, le jeudi 17 novembre 2016

Bâtiment : la France s'engage pour le climat



A l'heure de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris sur le climat, Ségolène Royal et Emmanuelle Cosse lancent l'expérimentation pour la construction de bâtiments exemplaires en anticipation de la future réglementation environnementale et présentent le label « Bâtiments à Energie Positive & Réduction Carbone »

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit, à l'horizon 2018, la mise en place d'un standard environnemental unique au monde pour les bâtiments neufs. Afin d'anticiper ce changement et d'élaborer une norme ambitieuse, l'État, les acteurs économiques et les associations ont signé une convention pour expérimenter les nouvelles règles environnementales du bâtiment.

Pour la première fois, une réglementation réunit les exigences en matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment

Il s'agit de soutenir le secteur de la construction dans le développement de solutions innovantes en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

L'idée derrière cette expérimentation est d'accompagner la filière vers ces nouveaux objectifs tout en maîtrisant les coûts et en soutenant la production de bâtiments abordables et compatibles avec l'ambition environnementale de la France.

Un comité de pilotage partenarial pour mettre en œuvre cette expérimentation

Emmanuelle Cosse a installé un comité de pilotage coprésidé par le président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, Christian Baffy et l'État. Cette instance regroupe professionnels du bâtiment, producteurs d'énergie renouvelables, associations de label et certificateurs afin d'évaluer l'adéquation entre les ambitions, les coûts et la maîtrise technique des premières réalisations qui lui seront soumises.

LE NOUVEAU LABEL



Le nouveau Label E+C- certifiera le respect des bonnes pratiques énergétiques et environnementales. Composé d'un critère « Énergie » et d'un critère « Carbone », il permettra au maître d'ouvrage de choisir la combinaison adéquate en fonction des spécificités du territoire, des typologies de bâtiments, et des coûts induits.

Les bâtiments « BEPOS » visent à réduire la consommation d'énergie non renouvelable par un bâti et des systèmes performants. Le renforcement de la production d'énergies renouvelables par le bâtiment, favorisera l'autoconsommation et l'injection d'électricité renouvelable dans les réseaux locaux.

L'empreinte carbone sera prise en compte dès la construction. L'objectif est d'améliorer la performance environnementale du bâtiment en s'appuyant sur une réduction des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie.

Le bâtiment, au cœur de la stratégie française de lutte contre le changement climatique

Le bâtiment représente près de 45 % de la consommation énergétique nationale et plus de 25 % des émissions de Gaz à Effet de serre. Dans la lignée de l'Accord de Paris sur le Climat, la stratégie bas-carbone introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diminuer de 87 % les émissions dans le bâtiment à l'horizon de 2050.

Retrouvez le dossier et le communiqué de presse en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Me Emmanuelle Cosse : 01 44 49 89 13



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Longuyon, le samedi 17 décembre 2016

Ségolène ROYAL et Christian ECKERT annoncent la signature du premier Eco prêt à taux zéro copropriétés

A Longuyon (54), la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et le Secrétaire d'État en charge du budget et des comptes publics ont présenté la signature du 1^{er} Eco prêt à taux zéro copropriétés entre le Crédit Foncier et les copropriétaires de la résidence canadienne.

L'Eco PTZ copropriétés permet de financer des travaux d'économies d'énergie sur les parties communes de la copropriété ou des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives :

- Il peut être utilisé pour financer une action unique.
- Il peut être complété par un Eco-PTZ individuel pour financer d'autres travaux que ceux réalisés par la copropriété.

Les 5,8 millions d'euros de travaux qui vont être réalisés sur cette résidence sont financés à hauteur de 4 millions d'euros par l'Eco Prêt à taux zéro. Les intérêts sont pris en charge par l'Etat. L'isolation thermique des toitures et des façades et le changement des menuiseries permettront de réaliser des économies sur la facture énergétique qui permettent de couvrir 60% des charges du prêt.

27 éco-PTZ « copropriétés » ont déjà été émis, en France, ce qui représente 429 logements. Deux nouvelles institutions de crédit (Domofinances et la Caisse d'Épargne d'Île de France) vont distribuer ce nouveau type de prêt.

La rénovation énergétique des copropriétés, un enjeu majeur de la transition énergétique :

- On compte en France 700 000 copropriétés représentant un total de plus de 7 millions de logements, soit 2/3 du parc collectif.
- Les gisements d'économie d'énergie sont très importants du fait de l'ancienneté du parc : plus des 3/4 des copropriétés ont été construites avant 1949.

Avec une multiplicité de décideurs les décisions de travaux sont plus difficiles à obtenir dans les copropriétés.

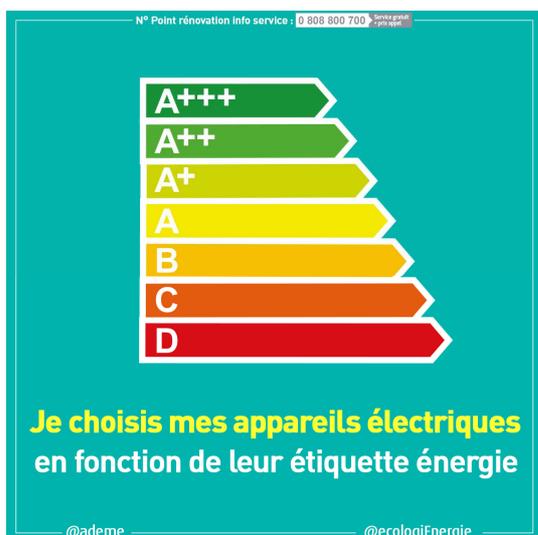
C'est pourquoi Ségolène Royal a pris plusieurs mesures pour faciliter le passage à l'acte des copropriétés :

- Les travaux d'efficacité énergétique se décident désormais à la majorité simple des assemblées générales de copropriétaires.
- Les sociétés de tiers financement sont autorisées à proposer des crédits pour réaliser des travaux.
- Un fonds de garantie pour la rénovation énergétique permet de contre-garantir les organismes accordant des cautionnements.

Les incitations pour réaliser des travaux d'économies d'énergie n'ont jamais été aussi importantes :

- **Le Crédit d'impôt transition énergétique à 30% a permis de déclencher 5 milliards d'euros de travaux** pour 1,4 milliard de dépense fiscale. Il sera maintenu en 2017.
 - Depuis mars 2016, le crédit d'impôt transition énergétique peut être cumulé avec l'Eco PTZ, et sans condition de ressources à partir de 2017.
 - **A ce jour, plus d'un million de foyers en ont bénéficié et soutiennent ainsi la création de 30 000 emplois locaux, non délocalisables.**
- **Le programme « Habiter mieux » de l'ANAH.**
 - Depuis 2014, il a permis de rénover 100 000 logements. En 2016 70.000 logements en bénéficieront.
 - **Ségolène Royal a souhaité affecter 70 millions d'euros** issus du Fonds de financement de la transition énergétique au budget de l'ANAH pour lui permettre d'atteindre l'objectif des 100 000 logements rénovés en 2017.
 - **un éco-prêt « Habiter Mieux »** a été créé pour aider au financement du reste à charge des ménages.

- **Les certificats d'économies d'énergie (CEE).**
 - Ils profitent à tous les ménages et entreprises, mais depuis le 1er janvier 2016, ils visent aussi spécifiquement les ménages les plus modestes.
 - **Durant les neuf premiers mois de 2016, les CEE ont financé des travaux qui permettront une réduction de 200 M€ par an de la facture énergétique des ménages précaires sur les 15 prochaines années.**
 - Pour la quatrième période des certificats d'économie d'énergie (CEE), **la Ministre a proposé le doublement des objectifs assignés aux fournisseurs d'énergie pour réaliser des travaux d'économies d'énergie pour la période 2018-2020.**
 - Début 2017 un programme de 75 millions d'euros sera lancé pour appuyer le déploiement de solutions de chauffage plus propres chez les personnes en situation de précarité énergétique.
 -



Ensemble, économisons l'électricité

Ségolène Royal a lancé avec l'ADEME, RTE et ENEDIS une campagne d'information sur les bons gestes pour économiser l'électricité. Elle a pour objectif de sensibiliser les français aux pratiques qui permettent de réduire leur consommation d'électricité au quotidien particulièrement en période de froid.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-campagne-de-mobilisation.html>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de M. Christian Eckert : 01 53 18 45 04